

AVIS DE CONCESSION

Nom et adresse officiels de l'entité adjudicatrice : Commune de POLIGNY – 4 rue du champ de foire – 39800 Poligny

Correspondant : MENOUE Jean-Philippe – 03 84 73 71 71

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées par voie électronique via : <https://www.marches-publics.info/accueil.htm>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale (avis publié par pouvoir adjudicateur)

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) Étendue du marché

II.1.1 Intitulé:

Concession de service public pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie Bois et d'un réseau de chaleur sur la Commune de Poligny

II.1.2. code CPV :

<i>Classification principale</i>
Chauffage urbain. (093230009)
<i>Classification Complémentaire</i>
Travaux de construction de centrales de chauffage urbain. (452512508)
Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain (452321405)
Services de conception des systèmes de chauffage. (713212006)
Services de réparation et d'entretien de chauffage central (50720000)

II.1.3) Type de marché Services

II.1.4. Description succincte

Contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation-maintenance et le renouvellement, dans une démarche d'amélioration continue de la performance, d'un réseau de chaleur urbain sur le territoire de la Commune de Poligny, conclu en application des dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT et du Code de la Commande Publique

II.1.5) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 21 100 000 M€

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2 DESCRIPTION

II.2.1 Intitulé :

Concession de service public pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie Bois et d'un réseau de chaleur sur la Commune de Poligny

II.2.3. Lieu d'exécution

CODE NUTS : FRC22

Lieu principal d'exécution : le territoire de la Commune de Poligny

II.2.4 Description des prestations

Les principales missions à la charge du Concessionnaire sont les suivantes :

- Concevoir, financer et réaliser les ouvrages de premier établissement nécessaires au service et destinés à la production, au transport et à la distribution de chaleur, à savoir :
 - une ou plusieurs chaudières bois ainsi qu'une ou plusieurs chaudières d'appoint ;
 - un réseau de chaleur distribuant l'énergie aux bâtiments ;
 - des sous-stations de raccordement des bâtiments au réseau.
 - le bâtiment abritant la chaufferie et le silo
- Conserver en bon état de fonctionnement l'ensemble des installations et assurer leur entretien, maintenance et renouvellement dans les conditions fixées au présent contrat,
- Moderniser et renouveler les biens dans les conditions fixées au présent contrat,
- Exploiter le service à ses risques et périls, dans le respect des principes de continuité du service, conformément au présent contrat,
- Achat du combustible
- Percevoir auprès des abonnés une redevance, fixée par le présent contrat, et destinée à rémunérer les charges qu'il supporte,
- Rendre compte au Concédant, de la réalisation de ses obligations contractuelles.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur totale estimée :
Valeur hors TVA : 21 100 000 M€

II.2.7) Durée de la concession
Durée en mois : 240 mois (20 ans)

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

II.2.14) Informations complémentaires :
Le concessionnaire gère l'équipement à ses risques et périls. Le concessionnaire verse à la collectivité plusieurs redevances pour occupation du domaine public

.

Section III: **Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

- 1/ Lettre de candidature;
En cas de groupement, la lettre de candidature indiquera sa composition (identité de l'ensemble des membres du groupement), sa forme et le nom de l'entreprise mandataire.
- 2/ Les documents relatifs aux pouvoirs :
 - De la personne habilitée à engager le candidat ;
 - Et en cas de groupement, les documents relatifs aux pouvoirs de chaque membre du groupement et notamment le pouvoir donner au mandataire par les cotraitants habilitant le mandataire au nom de l'ensemble du groupement à signer le contrat.
- 3/ Déclaration sur l'honneur du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement ou de chaque sous-traitant attestant :
 - Ne pas faire l'objet d'une exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 du code de la commande publique;
 - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts
- 4/ Une déclaration sur l'honneur justifiant le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du code du travail ;
- 5/ Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait K-Bis) ou document équivalent (sauf raison justifiée) ;

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- / Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant des prestations similaires à celles objets de la concession envisagée au cours des 3 derniers exercices clos,

- 2/ Bilans et comptes de résultat et annexes des comptes pour les 3 derniers exercices clos du candidat ou des seuls exercices clos si la date de création de l'entreprise est inférieure à trois ans, qui ont été certifiés par un commissaire aux comptes, ou les équivalents pour les candidats étrangers non établis en France.
Si le candidat appartient à un groupe établissant des comptes consolidés : bilans consolidés, comptes de résultats consolidés et annexes des comptes consolidés seront fournis en complément.
- 3/ Attestation d'assurances responsabilité civile et professionnelle.

Les sociétés nouvellement créées communiqueront les documents disponibles relatifs à l'exercice ou aux exercices réalisés.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- 1/ Références acquises par le candidat au cours des trois dernières années dans le domaine d'activité considéré (le candidat a la possibilité de démontrer par d'autres références ou par d'autres moyens son aptitude à exécuter la concession).
- 2/ Descriptif des capacités techniques et des moyens humains dont le candidat dispose pour assurer l'exécution de la concession.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

Cette concession comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental au titre des objectifs de performances engageants à atteindre, dont le détail est indiqué dans le projet de contrat et les documents de la consultation.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Mercredi 1^{er} mars 2023 à 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouveau

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

VI.3) Informations complémentaires:

1. Le Concessionnaire se voit transférer le risque d'exploitation. Il sera rémunéré par le prix de vente de la chaleur et les droits de raccordement les cas échéant.

Le concessionnaire sera chargé de solliciter des subventions auprès du Fond Chaleur Renouvelable (ADEME) et d'autres sources potentielles (Conseil régional, Fonds européens Feder).

Le Concessionnaire versera une redevance d'occupation du domaine public pour la mise à disposition du bâtiment de la chaufferie + silo + mètres linéaires de tranchées réseau, ainsi qu'une redevance pour frais de gestion et de contrôle.

3 Précision rubrique IV2.2 "Date limite de remise des candidatures ou des offres » : Il s'agit d'une procédure dite "ouverte" dans laquelle les pièces de candidature et les offres sont transmis de manière concomitante. Par conséquent, à la date de remise des offres, les candidats doivent remettre leurs pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre.

3. Modalités de remise des candidatures et des offres : se référer au Règlement de la consultation.

4. Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques : informations complémentaires figurant au règlement de la consultation.

5. La Commune se réserve le droit de négocier ou d'attribuer la convention de concession sur la base des offres initiales sans négociation.

6. Une visite commune sera organisée 10 janvier 2023 sur la matinée, et commencera à 8h30 devant la Mairie, 4, rue du Champ de Foire 39800 POLIGNY, en présence de l'autorité concédante (cf. les modalités sont précisées dans le règlement de consultation).

7. Précision rubrique II.2.7) : La durée de la Convention est fixée à vingt (20) ans à compter de la mise en service industrielle de l'ensemble du réseau de chaleur et de la chaufferie bois.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

tél. : 03 81 82 60 00

greffe.ta-besancon@juradm.fr

<http://besancon.tribunal-administratif.fr>

VI.4.3) Introduction de recours

Recours possible devant le tribunal administratif de Besançon en application des articles L 551-1 à L 551-12 (référé pré-contractuel) avant la signature, et L 551-13 (référé contractuel) du code de justice administrative dans les délais prévus à l'article R 551-7 du code de justice administrative.

Un recours de pleine juridiction est ouvert aux tiers intéressés, et peut être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.